

Rétablissement après une inondation

Tout ce que vous devez savoir



NBEMO
New Brunswick
Emergency Measures
Organization



OMUNB
Organisation des
mesures d'urgence du
Nouveau-Brunswick

Table des matières

Protection de la population, des biens et de l'environnement	2
Rétablissement après une inondation - Tout ce que vous devez savoir	2
Vos biens	2
Préparation	3
Comment vous protéger lors du nettoyage de votre maison	3
Équipement	3
Eaux de crue	4
Dégâts causés par l'eau	4
Chauffage	5
Moisissure et pourriture bactérienne	5
Aliments touchés par une inondation	5
Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières et autres appareils	7
Produits dangereux	7
Sous-sols et pièces	8
Nettoyage d'huile	8
Meubles	8
Sécurité électrique	9
Conseils de sécurité pour le nettoyage des endroits humides ou mouillés : 10	
Contamination de l'eau	11
Comment effectuer la chloration de l'eau de votre puits	12
Veuillez lire toutes les directives avant de commencer!	13
Volume de solution de chlore	13
Vous avez des questions? Vous avez besoin d'obtenir plus de renseignements?	15
Autotraitement lors d'événements très stressants et traumatisants	16
Programme de rétablissement	17
Programme d'aide financière en cas de catastrophe	17

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU-NB)

Protection de la population, des biens et de l'environnement

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU-NB) est une direction du ministère de la Sécurité publique. L'OMU-NB coordonne la préparation aux situations d'urgence. À l'échelle fédérale, provinciale et municipale, la planification est la clé de la préparation aux situations d'urgence. Un plan d'urgence bien établi et mis à l'essai permet une intervention rapide et coordonnée des organismes responsables en temps de crise. L'OMU-NB coordonne aussi les opérations provinciales d'intervention en cas d'urgence et administre le Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Rétablissement après une inondation - Tout ce que vous devez savoir

Vos biens

À titre de propriétaire, il vous incombe de vous assurer que la propriété touchée constitue un endroit sain et sécuritaire pour vous et pour toute autre personne qui l'occupe. Vous devez donc prendre les mesures nécessaires pour veiller à entreprendre le processus de nettoyage et de rétablissement dès que possible et ne pas attendre l'aide du gouvernement.

Après une inondation, il importe de remettre votre foyer en état le plus tôt possible afin de protéger votre santé et d'éviter que votre maison et vos possessions subissent de plus amples dommages. Que vous fassiez le travail vous-même ou que vous engagiez un entrepreneur, cette liste de vérification pratique vous aidera à organiser les opérations de nettoyage. Il importe d'agir immédiatement. Votre maison et vos articles d'ameublement risquent moins d'être touchés par les moisissures si vous les asséchez dans un délai de 48 heures.

Préparation

- Songez d'abord à votre sécurité. Évitez les chocs électriques. Portez des bottes de caoutchouc. Assurez-vous que les cordes de rallonge ne sont pas en contact avec l'eau.
- Si vous êtes victimes de la crue des eaux et voulez faire débrancher ou rebrancher le courant, appelez Énergie NB au 1 800 663-6272.
- Documentez les dommages avec un appareil photo ou une caméra vidéo dans la mesure du possible. Communiquez avec votre agent d'assurance immédiatement.
- Dressez un plan d'action que vous suivrez étape par étape pour enlever complètement l'eau, la boue et les débris de toute sorte, éliminer vos possessions contaminées et décontaminer toute la maison. Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés à cet égard sur le site Web du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick à l'adresse <http://www.gnb.ca/santé>.
- Soyez prêts à faire des choix difficiles quant aux objets que vous pourrez garder et ceux que vous devrez jeter. Assurez-vous que la structure du bâtiment est sécuritaire. Vérifiez les murs ou les planchers pour repérer tout gauchissement. Faites attention aux trous dans le plancher, aux vitres cassées ou à la présence d'autres débris pouvant être dangereux. En cas de doute, communiquez avec un professionnel.
- Inscrivez-vous pour signaler les dommages causés par l'inondation en communiquant avec Service Nouveau-Brunswick, par téléphone au 1 888 298-8555 ou, en ligne, à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/omu.html>.

Comment vous protéger lors du nettoyage de votre maison

Afin de bien vous protéger pendant les travaux de nettoyage, portez des gants de caoutchouc et autres vêtements protecteurs. Évitez tout contact direct de la peau avec les matériaux contaminés. Maintenez une bonne hygiène personnelle (c'est-à-dire se laver les mains avant de manger ou de fumer) et enlevez vos vêtements de dessus lorsque vous entrez dans une résidence « propre ».

Équipement

Assemblez l'équipement et le matériel dont vous aurez besoin. Entre autres :

- gants, masques et autre matériel de protection;
- seaux, vadrouilles, raclours en caoutchouc et sacs à ordures en plastique;
- produit de blanchiment au chlore et détergent à vaisselle sans

ammoniac (Remarque : Ne mélangez jamais un produit de blanchiment et de l'ammoniac puisque les vapeurs qui se dégagent d'un tel mélange sont toxiques.);

- grands bacs pour faire tremper la literie et les vêtements, et cordes à linge pour les faire sécher.

Vous devrez peut-être aussi louer des rallonges électriques, des pompes submersibles, un aspirateur industriel pour eau et poussière, un détecteur de monoxyde de carbone ainsi que des déshumidificateurs, des ventilateurs ou des appareils de chauffage.

Placez au congélateur tous les documents importants qui ont été endommagés par l'eau en attendant d'en avoir besoin.

Eaux de crue

Les eaux de crue peuvent être fortement contaminées par les eaux usées et par d'autres polluants. Elles peuvent ainsi représenter un risque grave pour la santé.

- Portez des gants, des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection et un masque pendant que vous nettoyez et désinfectez. Rincez et lavez les bottes-pantalons, les bottes et les gants que vous portez durant les activités de nettoyage.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau propre après les activités de nettoyage ou après avoir manipulé des articles contaminés par les eaux usées, même si vous portiez des gants. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon pour vous laver les mains, utilisez un désinfectant pour les mains.
- Si vous avez des plaies ou des coupures ouvertes qui ont été exposées aux eaux de crue, nettoyez-les le plus possible en les lavant avec de l'eau saine et du savon et appliquez un onguent antibiotique pour contrer l'infection.

Les articles ménagers qui ont été endommagés par l'inondation doivent être mis dans des sacs, étiquetés et jetés conformément aux règlements locaux sur l'élimination des déchets.

Dégâts causés par l'eau

Versez immédiatement environ deux litres de produit de blanchiment au chlore dans l'eau stagnante. N'emménagez pas dans une maison où il y a encore de l'eau stagnante. Évacuez l'eau de votre demeure inondée

lentement. Faites-le par étape, soit environ un tiers du volume d'eau par jour. Si le sol est toujours saturé et si l'eau est enlevée trop rapidement, les murs ou les planchers pourraient gondoler. Enlevez l'eau stagnante à l'aide de pompes ou de seaux, puis passez l'aspirateur industriel pour eau et poussière pour absorber le reste.

Chauffage

Ne chauffez pas votre maison à plus de quatre degrés Celsius (environ 40 degrés Fahrenheit) avant que toute l'eau soit évacuée.

Si vous utilisez des pompes ou des appareils de chauffage à essence, au kérosène ou au propane, achetez et installez un détecteur de monoxyde de carbone. Les dispositifs de combustion qui ne sont pas bien mis au point ou qui sont mal ventilés peuvent produire de grandes quantités de monoxyde de carbone qui peuvent s'avérer mortelles.

Moisissure et pourriture bactérienne

Afin d'éviter les problèmes de santé causés par la moisissure et la pourriture, les murs imbibés d'eau et l'isolant doivent être enlevés et il faut laisser l'espace et la charpente sécher complètement. Les murs faits en placoplâtre, en plâtre ou en bois sécheront avec le temps, mais l'isolant dans ces murs n'est plus efficace. Lorsque l'isolant est imbibé d'eau, il se tasse et se sape au bas du mur à cause du poids, laissant une grande partie du mur non isolée.



Mise en garde : *Obtenez d'abord l'autorisation des évaluateurs, des agents d'assurance ou d'autres organismes pertinents avant de jeter ou de détruire des meubles ou de l'équipement.*

Aliments touchés par une inondation

Les pratiques de manipulation sûre des aliments sont importantes au quotidien, mais elles le sont particulièrement durant une situation d'urgence. Assurez-vous d'examiner soigneusement tous les aliments et ne mangez rien qui pourrait être insalubre, selon vous. Les aliments avariés ne présentent pas nécessairement de signes de contamination. N'oubliez pas de les jeter, en cas de doute.

Lors du traitement des aliments réfrigérés et congelés après une panne d'électricité, jetez tout aliment dégelé qui est resté à la température ambiante pendant deux heures ou plus ainsi que ceux ayant une couleur ou une odeur manifestement inhabituelle.

- Un congélateur plein garde les aliments congelés pendant environ 48 heures. De même, un congélateur à moitié plein garde les aliments congelés pendant environ 24 heures.
- Un réfrigérateur garde les aliments au froid pendant à peu près 4 à 6 heures si la porte reste fermée.
- Les aliments périssables qui ont été soumis à une température plus haute que 4 °C (40 °F) pendant une période de moins de 2 heures peuvent être consommés immédiatement ou cuits, puis mangés immédiatement.
- Des blocs de glace peuvent être utilisés pour garder la température des réfrigérateurs et des congélateurs à un niveau sécuritaire. Assurez-vous que la source de provenance de la glace ne pose aucun risque.
- La décongélation partielle et la recongélation des aliments peut réduire la qualité de certains d'entre eux, mais leur consommation ne pose aucun risque. Ne recongelez pas les aliments, sauf si des cristaux de glace sont toujours présents ou s'ils semblent sortir du réfrigérateur au toucher (4 degrés Celsius ou 40 degrés Fahrenheit).
- Si vous savez que l'électricité sera coupée pendant plus de 48 heures, vous pourriez transporter les aliments périssables à un autre endroit, où un réfrigérateur ou un congélateur sont en bon état de fonctionnement.
- Ne placez pas d'aliments congelés (ou non) à l'extérieur, même l'hiver, sauf s'ils ont protégés dans une glacière contenant de la glace. Si c'est une journée ensoleillée, trouvez un endroit à l'ombre s'il le faut.

Il faut jeter les aliments dont l'emballage est abîmé, qu'il soit écrasé, bosselé, profondément rouillé, troué, percé, gonflé ou qu'il présente des fuites.

- Seuls les aliments de préparation commerciale contenus dans des pots, des boîtes ou des sachets scellés, hermétiques et étanches sont complètement salubres. Assurez-vous de les inspecter, les nettoyer et les désinfecter soigneusement avant de les utiliser en suivant les procédures suivantes :
 - Dans la mesure du possible, enlevez les étiquettes des boîtes de conserve et des sachets puisqu'elles pourraient avoir été en contact avec des impuretés ou des bactéries. Assurez-vous d'y réinscrire les renseignements nécessaires, y compris la date de péremption, au moyen d'un marqueur permanent.
 - Une fois les étiquettes enlevées, vous pouvez laver les boîtes pendant 2 minutes avec une solution contenant une faible quantité d'eau de Javel : 5 ml (ou 1 c. à thé) d'eau de Javel dans 750 ml (ou 3 tasses) d'eau.
 - Laissez sécher à l'air tous les pots, les boîtes et les sachets nettoyés pour prévenir toute contamination à l'ouverture.

- Ne mangez pas de nourriture qui a été en contact avec des déchets d'origine animale, des produits chimiques, l'eau des crues, la neige et la glace, ainsi que la terre et les saletés. Il faut jeter les contenants des préparations pour nourrissons, les boîtes de carton de jus, les conserves maison et les contenants de lait qui sont entrés en contact avec l'eau des crues ou des matières dangereuses.
- L'équipement, les surfaces, la vaisselle et les ustensiles servant à la préparation des aliments doivent être nettoyés, débarrassés de tout dépôt, rincés et aseptisés dans une solution d'eau de Javel diluée. Il est important de bien laisser sécher à l'air l'équipement, les surfaces, la vaisselle et les ustensiles avant de les ranger. Après ces étapes, il faut faire bouillir pendant 2 minutes les ustensiles servant à alimenter les nourrissons avant de les utiliser.

Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières et autres appareils

Les appareils (qui n'ont **pas** été partiellement ou entièrement submergés par la crue des eaux) et les surfaces alimentaires doivent être nettoyés de la façon suivante :

- Assurez-vous que l'électricité est coupée.
- Nettoyez bien l'appareil ménager avec un détergent, rincez-le à l'eau propre bouillie et lavez-le avec un mélange de 125 ml (une demi-tasse) de javellisant et de neuf litres (deux gallons) d'eau.
- Laissez sécher l'appareil en laissant la porte ouverte.



Mise en garde : *L'isolant d'un appareil ménager qui a été totalement ou partiellement submergé n'aura plus aucune valeur. Il ne peut pas être asséché sans être retiré. On devrait communiquer avec un technicien d'entretien qualifié avant que l'appareil soit remis en marche ou jeté.*

Produits dangereux

Les produits ménagers dangereux peuvent aussi causer des problèmes. Les objets et les surfaces contaminés doivent aussi être nettoyés conformément aux guides sur la sécurité des produits. Des quantités normales de produits ménagers dangereux peuvent être éliminées dans les sites d'enfouissement régionaux applicables les jours de collecte des ordures. Les quantités importantes doivent être manipulées différemment, selon les conseils du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Sous-sols et pièces

L'eau et les déchets peuvent être enlevés par pompage, avec des seaux, des pelles, etc. Après le nettoyage, ouvrez les portes et les fenêtres pour bien aérer et faciliter le séchage. Il est possible d'éliminer les déchets solides qui ne sont pas dangereux aux sites d'enfouissement régionaux. L'élimination des déchets sur place est assujettie à l'approbation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Après le nettoyage, ouvrez les portes et les fenêtres pour bien aérer et faciliter le séchage.

Nettoyage d'huile

Un déversement d'huile doit être signalé au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Les déversements d'huile peuvent créer un problème de contamination difficile à résoudre. Lorsque seuls les murs finis d'un sous-sol sont touchés, l'odeur pourrait être éliminée en enlevant le contre-mur, le colombage, l'isolant et les autres matériaux perméables, conformément aux critères d'élimination des déchets établis par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Il faut faire preuve de prudence en utilisant de l'équipement électrique pour enlever les produits d'huile puisque les vapeurs peuvent prendre en feu et causer une explosion.

Meubles

On peut nettoyer les meubles en bois ou en métal avec un détergent en les lavant avec un linge humide et en les essuyant avec un linge sec. Il faut laisser les meubles à l'extérieur afin qu'ils sèchent complètement avant d'appliquer un poli à meuble où c'est nécessaire. Les meubles rembourrés et les matelas endommagés par l'inondation ne doivent plus être utilisés.



Rappel : *Tous les articles qui restent humides assez longtemps favoriseront la croissance de moisissures; les moisissures peuvent rendre les gens malades. Séchez tout rapidement afin d'éviter de futurs problèmes de santé.*

Sécurité électrique

Rentrer à la maison après une inondation :

Lorsque vous commencez à nettoyer après une inondation, il peut y avoir des risques électriques cachés une inondation pour commencer à nettoyer. Il ne s'agit pas d'un projet à réaliser soi-même, donc ne vous lancez pas dans des réparations électriques ou dans la connexion d'appareils temporaires. Avant de commencer, faites venir un électricien qualifié pour qu'il vérifie les fils électriques, évalue les autres dommages et commence les réparations. Lorsque vous retournez dans une zone touchée par une inondation, il faut agir avec beaucoup de prudence afin de protéger votre santé et votre sécurité, ainsi que celles de votre famille.

Couper l'électricité :

L'électricité et l'eau ne font pas bon ménage. *Coupez le courant chez vous!* L'eau des crues peut transformer une maison en fil électrique géant. Avant d'entrer dans un bâtiment inondé ou avant de tester tout appareil électrique ou d'y toucher, le courant doit être coupé. Si l'interrupteur principal est resté allumé, communiquez avec votre compagnie d'électricité locale pour qu'il coupe l'électricité avant que vous essayiez d'accéder au panneau électrique. Même si la compagnie d'électricité a coupé le courant dans votre secteur, vous devez quand même vous assurer que votre maison n'est plus alimentée. Le courant pourrait être rétabli dans le secteur et à votre maison avant que le système électrique n'ait été correctement inspecté. Il faut éviter que la compagnie d'électricité ne rétablisse le courant sans préavis pendant que quelqu'un travaille sur le système.

Il faut partir du principe que l'ensemble d'une installation inondée est dangereuse. Ne vous aventurez jamais sur un plancher humide pour atteindre l'interrupteur principal et couper le courant. Même si votre sous-sol n'a pas été touché par l'eau, la structure interne est peut-être imbibée, ce qui peut constituer un bon conducteur pour l'électricité. Ne pénétrez pas dans des sous-sols ou bâtiments inondés dans lesquels il pourrait y avoir des fils ou des appareils électriques sous tension. Évitez aussi tout contact lorsque l'eau recouvre les prises électriques, les rallonges ou les barres d'alimentation, car l'eau pourrait conduire l'électricité.



Mise en garde : Pour votre sécurité, appelez un entrepreneur agréé en électricité pour évaluer le dommage et inspecter l'ensemble des fils électriques avant de rétablir le courant.

Conseils de sécurité pour le nettoyage des endroits humides ou mouillés :

Afin de réduire les risques associés à l'utilisation d'appareils électriques dans les endroits mouillés, utilisez un disjoncteur de fuite à la terre afin de prévenir les décharges électriques. Ces appareils sont bon marché et peuvent contribuer à vous protéger lorsque vous utilisez des appareils comme les aspirateurs de liquides ou pour détritiques secs, ou tout autre appareil.

Bien souvent, l'eau est contaminée par de la terre, des débris, des produits chimiques, les égouts, de l'huile ou d'autres substances. L'altération par l'humidité et les polluants peut diminuer le rendement des appareils et des fils électriques, ainsi que l'intégrité de l'isolation électrique, et par conséquent entraîner un risque d'incendie et d'électrocution. Même après nettoyage et séchage par des professionnels, les sédiments et les toxines sont difficiles à supprimer. N'oubliez pas que l'électricité et l'eau ne font pas bon ménage.

Respectez ces importantes recommandations de sécurité lors du premier nettoyage électrique :

- Vérifiez les fils électriques qui pourraient être coupés à l'extérieur de la maison. L'eau conduit l'électricité. Vous devez immédiatement signaler tout fil tombé par terre à votre compagnie d'électricité locale.
- Vérifiez que vous disposez d'un détecteur de fumée à pile en état de fonctionner.
- Ne touchez pas aux disjoncteurs et ne remplacez pas un fusible si vous avez les mains mouillées ou si vous êtes sur une surface humide.
- Si des dispositifs électriques, comme des disjoncteurs, des fusibles, des disjoncteurs de fuite à la terre, des prises, des fiches et des interrupteurs ont été submergés, faites-les enlever et détruire, car ils peuvent constituer un risque important pour la sécurité.
- Évitez que des connexions par cordon d'alimentation ne se mouillent. N'enlevez pas le contact à la masse sur une fiche à trois broches et ne contournez pas non plus.
- Ne branchez pas une génératrice portative à une prise de courant. Connectez-la directement à des câbles électriques ou au panneau principal d'entrée d'électricité. Dans le cas contraire, vous pourriez endommager des appareils, provoquer un incendie, entraîner la circulation du courant dans une ligne électrique, mettant ainsi en danger les personnes présentes dans la maison, les voisins et éventuellement les équipes de service public travaillant dans le secteur.
- Les génératrices portatives émettent du monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique invisible et inodore. C'est la raison pour laquelle les

génératrices portatives ne devraient jamais être utilisées à l'intérieur, ni à l'extérieur à proximité de portes, de fenêtres ou d'évents ouverts.

- N'allumez aucun appareil d'éclairage ni aucun autre type d'appareil avant qu'un électricien n'ait vérifié votre système.
- Si votre appareil de chauffage a été inondé, faites-le inspecter par un électricien qualifié. Avant d'être mis en fonctionnement, le système devra peut-être être nettoyé, séché et remis en état.
- Lorsque vous utilisez un pulvérisateur, un aspirateur de liquides, un aspirateur ou d'autres appareils de nettoyage, utilisez une rallonge avec disjoncteur de fuite à la terre ou installez un de ces disjoncteurs dans les circuits électriques des environnements humides. Suivez les directives du fabricant afin d'éviter toute décharge électrique.
- Sachez que certains types d'agents de nettoyage, en particulier ceux à base de pétrole, peuvent être dangereux lorsqu'ils sont appliqués sur les parties conductrices de tension des appareils électriques pour enlever des débris ou des résidus.
- Tous les panneaux de disjoncteurs, les disjoncteurs, les fusibles, les sectionneurs, les régulateurs, les prises, les interrupteurs, les luminaires et les radiateurs électriques qui ont été submergés doivent être remplacés.
- Tous les appareils électriques, l'appareillage de commutation, les centres de commande des moteurs, les chaudières et leurs contrôles, les moteurs électriques, les transformateurs et appareils similaires qui ont été submergés doivent être remplacés ou remis en état par le fabricant d'origine ou un de ses représentants agréés.
- Les câbles électriques devront peut-être être remplacés en fonction du type de fil ou de câble et de leur application. Les raccords et extrémités des câbles doivent être remplacés.
- **N'utilisez pas** d'appareil ou de système de chauffage, sous pression ou d'évacuation touché par les eaux de crue avant que les composants électriques de l'appareil ou du système aient été nettoyés, séchés et inspectés en profondeur par un électricien qualifié. Les pièces électriques peuvent entraîner un risque de décharge électrique ou de surchauffe pouvant causer un incendie.
- Avant de rétablir le courant, faites inspecter par un électricien qualifié l'ensemble des câbles touchés par les eaux de crue afin de vous assurer que le système électrique peut être réalimenté en toute sécurité.

Contamination de l'eau

- Si votre puits est actuellement sous l'eau, n'utilisez pas l'eau de votre puits.
- Si l'eau de votre puits présente une odeur persistante ou une

décoloration même après que vous l'avez laissée couler, ou si vous pensez que votre puits est possiblement contaminé par des produits chimiques comme le mazout, l'essence ou des produits agrochimiques, n'utilisez pas l'eau de votre puits pour quelque raison que ce soit – même si vous l'avez fait bouillir.

- Si c'est le cas, vous devez communiquer avec le bureau du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux de votre région pour obtenir de plus amples renseignements ou consulter son site Web.
- Après le retrait des eaux, et si une contamination chimique n'est pas suspectée, toute l'eau destinée à la consommation, à la préparation de jus ou de glaçons, au lavage des fruits et des légumes, à la cuisson ou à l'hygiène dentaire doit bouillir à gros bouillons pendant une (1) minute. Pour les préparations pour nourrissons, continuez à faire bouillir l'eau pendant deux (2) minutes, conformément aux instructions du fabricant, ou utilisez une portion individuelle de préparation prête à servir.
 - On peut faire bouillir l'eau à l'avance, la laisser refroidir, puis l'entreposer dans des contenants propres munis de couvercles.
 - On devra faire bouillir l'eau jusqu'à ce que le puits soit chloré et que les résultats d'analyses indiquent que l'eau est exempte de bactéries néfastes.

Comment effectuer la chloration de l'eau de votre puits

Dix jours après le retrait des eaux de crue dans votre région, désinfectez votre puits en suivant les directives du guide du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, intitulé *Comment effectuer la chloration de l'eau de votre puits*. Ce document est disponible dans tous les bureaux régionaux du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Après avoir chloré votre système d'alimentation en eau, attendez que l'odeur de chlore se dissipe complètement. Cela pourrait prendre de trois heures à trois jours. Puis, attendez sept jours avant de prélever un échantillon d'eau du robinet.

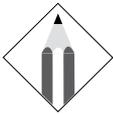
Si votre approvisionnement en eau provient d'un puits, vous devrez peut-être effectuer une chloration du puits de temps à autre. La chloration est le procédé qui consiste à nettoyer votre puits et votre système d'alimentation en eau avec une solution de chlore.

Ce procédé est habituellement utilisé pour accomplir une des tâches suivantes :

- désinfection pour « neutraliser » des bactéries;
- désinfection à la suite de travaux de réparation de votre puits ou à la suite d'une longue période de non-utilisation;
- élimination temporaire d'odeurs dégagées par l'hydrogène sulfuré (ou odeur « d'œuf pourri »);
- élimination temporaire de l'accumulation de fer et de manganèse
- élimination des bactéries qui créent de la boue.

Veillez lire toutes les directives avant de commencer!

1. Avant de commencer la chloration, emmagasinez des quantités d'eau suffisantes pour satisfaire vos besoins familiaux, pendant une période de 24 heures.
2. Ensuite, enlevez tout filtre, adoucisseur ou tout autre type de système de traitement d'eau, ou trouvez un moyen de les contourner pendant la chloration.
3. Utilisez le tableau ci-dessous afin de déterminer la quantité de solution de chlore recommandée pour votre système d'alimentation en eau. Pour les puits ordinaires, utilisez environ 1 litre de solution de chlore pour 100 litres d'eau.



Nota : La solution de chlore est, en fait, de l'eau de Javel inodore contenant de 3 à 5 % d'hypochlorite de sodium.

Volume de solution de chlore

Vol. de solution de chlore (litres) par diamètre du puit

Profondeur du puit	4 pouces	5 pouces	6 pouces
moins de 50	1	2	3,5
50-100	2	4	7
101-150	3,5	7	10
151-200	4,5	9	13,5
201-250	5,5	11	17
251-300	7	13,5	20,5
301-350	8	16	24
351-400	9	18	27

4. Versez la solution de chlore dans votre puits. Si votre tête de puits est sous terre, il faudra probablement creuser. Une autre méthode

consiste à appliquer la solution par le biais d'une conduite d'air, s'il y en a une entre le puits et la maison.

Il y a deux façons d'utiliser la conduite d'air : vous pouvez soit insérer la conduite d'air dans le récipient de solution de chlore et pomper le puits jusqu'à ce que toute la solution soit absorbée, soit verser la solution directement dans la conduite d'air. (Si vous optez pour une de ces deux méthodes, nettoyez la conduite d'air avec de l'eau propre après la chloration.)

5. Raccordez un tuyau d'arrosage à un robinet extérieur et placez l'autre extrémité du tuyau dans le puits. Ouvrez ce robinet et laissez circuler l'eau pendant environ une heure.



Nota : Si votre tête de puits est enterrée et si vous choisissez de ne pas creuser, ou s'il est impossible de raccorder le tuyau d'arrosage à la conduite d'air, ne tenez pas compte de cette étape.

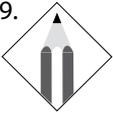
6. Ouvrez chaque robinet de votre système d'alimentation en eau, (y compris les robinets à l'intérieur et à l'extérieur, les robinets d'eau froide et d'eau chaude, les lave-vaisselles, les toilettes, les bains et les douches), jusqu'à ce que l'odeur de chlore soit évidente et ensuite, fermez-les rapidement. Cette façon de procéder assurera la chloration de tout votre système de distribution d'eau.



Nota : Pendant ce procédé, il faut minimiser la quantité d'eau chlorée qui entre dans votre système d'égouts; une trop grande quantité de chlore pourrait avoir un impact sur l'activité biologique du système de fosse septique.

7. N'utilisez pas le système d'alimentation en eau pendant une période minimale de huit heures (par exemple, pendant la nuit) ou plus, si possible. Une période de 24 heures est recommandée, mais cela n'est peut-être pas toujours pratique.
8. Placez le bout de votre tuyau d'arrosage à l'extérieur à un endroit où l'eau chlorée ne s'infiltrera pas dans une étendue d'eau naturelle (comme un ruisseau, un lac, etc.) ou ne causera pas de dommages non souhaitables à la végétation (par exemple à votre potager). Laissez couler l'eau jusqu'à ce que la forte odeur de chlore se dissipe (généralement au bout de deux à trois heures). Si votre puits a un rendement peu élevé, faites attention à ne pas l'assécher.

9.



Nota: Pendant ce procédé, l'eau aura peut-être une couleur de thé, mais la couleur s'améliorera en peu de temps. Les bagues à treillis des aérateurs des robinets et l'entrée d'eau froide des laveuses pourraient être bloquées par des sédiments. Les systèmes d'alimentation en eau munis d'un éjecteur seront peut-être aussi bloqués par les sédiments. Il importe de tenir compte de ces facteurs, surtout si l'éjecteur se trouve dans la colonne du puits; des travaux de creusement seraient alors nécessaires.

10. Ouvrez les robinets dans la maison (un à la fois), et laissez couler l'eau jusqu'à ce que l'odeur de chlore disparaisse. Il vous est recommandé de ne pas consommer cette eau pendant la période de nettoyage.
11. Une fois la chloration terminée, reprenez l'usage normal de l'eau, en tenant compte du fait que l'odeur et le goût de chlore disparaissent complètement en deux ou trois jours.



Nota : Si la chloration de votre puits visait l'élimination d'un problème de bactéries coliformes, vous devriez faire analyser l'eau de votre puits par un laboratoire agréé avant de recommencer à vous en servir. Pour ce faire, vous devrez prélever un échantillon d'eau environ une semaine après avoir effectué la chloration du système et le faire analyser immédiatement après son prélèvement (dans moins de 24 heures).

12. Si la chloration améliore nettement la qualité de votre eau, mais le problème refait surface après deux ou trois semaines, répétez les étapes 1 à 9 en utilisant de deux à trois fois la quantité de solution de chlore recommandée pour votre système d'alimentation en eau. De plus, vous devriez prolonger la période de non-utilisation du système d'alimentation en eau (étape 7) à un minimum de 24 heures.

Vous avez des questions? Vous avez besoin d'obtenir plus de renseignements?

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick en composant notre numéro général, 506 453-2690, ou consulter notre site Web à l'adresse suivante : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement.html>

Vous pouvez communiquer avec un bureau du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick ou visiter son site Web à l'adresse suivante : <http://www.gnb.ca/0051/index-f.asp>

Autotraitement lors d'événements très stressants et traumatisants

Les situations d'urgence peuvent causer des réactions émotionnelles et physiques. Dans ces situations, la plupart des gens peuvent se sentir désorientés et ne pas fonctionner normalement pendant un certain temps. Il est courant d'être abasourdi, choqué et soulagé d'être en vie. Il importe que les personnes impliquées dans une situation d'urgence prennent soin d'elles-mêmes et de leurs proches et qu'elles soient particulièrement attentives aux réactions des enfants.

Si le stress devient écrasant ou si les résidents sont inquiets pour leur santé, appelez Télé-Soins, en composant le 811, pour obtenir de l'assistance.

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés à cet égard sur le site Web du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, à l'adresse <https://www.gnb.ca/0055/stress-f.asp>.

En situation de crise, numéros d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

Ligne d'écoute Chimo : 1 800 667-5005

Télé-Soins : 811

Jeunesse, J'écoute : 1 800 668-6868

Programme de rétablissement

Le programme de rétablissement de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) aide les personnes et les collectivités à se remettre sur pied après une catastrophe. Il fournit une aide financière pour couvrir les dommages et les pertes qui menacent la santé et la sécurité des personnes et des collectivités.

Le programme de rétablissement permettra aux résidents d'obtenir des renseignements et de signaler des dommages causés par les inondations en composant un seul numéro de téléphone. De plus, des équipes d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité communiqueront avec les résidents afin de leur permettre de regagner leur domicile dès que possible.

L'inscription auprès de SNB en téléphonant au 1 888 298-8555 constitue la première étape du processus de rétablissement, qui comprend trois volets :

- **les services complémentaires**, dont l'analyse de l'eau et l'examen des services électriques, pour veiller à la sécurité de la population;
- **les inspections en matière d'hygiène et de sécurité**, qui visent à évaluer les dommages causés et à déterminer les réparations nécessaires pour permettre aux résidents de regagner leur domicile en toute sécurité;
- **le Programme d'aide financière en cas de catastrophe** qui peut servir à fournir une aide pour rembourser le coût des réparations.

Programme d'aide financière en cas de catastrophe

Si le gouvernement a approuvé la mise en œuvre d'un programme d'aide financière en cas de catastrophe, les stations de radio locales et les journaux locaux vous renseigneront au sujet du programme et des échéances pour soumettre les demandes. Si vous vous êtes inscrit pour signaler vos dommages, vous recevrez par courrier tous les formulaires de demande et les instructions nécessaires.

Qu'est-ce que le Programme d'aide financière en cas de catastrophe?

Le Programme d'aide financière en cas de catastrophe est géré par l'OMU-NB. Ce programme aide les personnes et les collectivités à se remettre sur pied après une catastrophe. Le Programme comporte trois étapes importantes.

Première étape : Après toute catastrophe, l'OMU procède à l'évaluation des dommages qui en découlent.

Deuxième étape : Vous devez communiquer immédiatement avec votre agent d'assurance pour savoir si les dommages que vous avez subis sont couverts par votre police.

Troisième étape : En se basant sur l'information qu'elle obtient et sur la directive qui régit le Programme d'aide financière en cas de catastrophe, l'OMU fait une recommandation au gouvernement. Le gouvernement décide alors si un programme d'aide financière est nécessaire. Aucune aide ne peut être accordée avant que le gouvernement n'approuve un programme d'aide financière en cas de catastrophe.



Rappel : Documentez les dommages avec un appareil photo ou une caméra vidéo dans la mesure du possible. Conservez les reçus pour les réparations ou d'autres articles dont vous pourriez avoir besoin.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec nous aux numéros suivants :

Renseignements généraux : 1 800 561-4034

Numéro sans frais du rétablissement : 1 888 553-8558

Courriel : emo.recovery@gnb.ca

Site web: <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/omu/apres-une-situation-urgence.html>